

Prises de paroles 20211213CG Florent Favre

Point 3 : nomination de l'organe de révision

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs chers collègues,

Je crois que tout a été dit sur la question de la nomination de l'organe de révision. Même si le groupe PDC salue l'effort du Conseil municipal d'avoir enfin élaboré un message écrit argumenté sur cette question, celui-ci arrive malheureusement trop tard. En effet, le plénum a déjà décidé souverainement de refuser la nomination de BDO SA lors de notre dernière séance en octobre. Par respect du principe démocratique, le CM aurait donc dû revenir avec une autre proposition que celle de BDO SA. Nous regrettons cet acharnement de l'exécutif, qui bafoue un vote clair du législatif, qui est pourtant l'autorité suprême sur le plan démocratique.

Dès lors, comme vous pouvez le pressentir suite à mes propos, le groupe PDC refusera une nouvelle fois la proposition de BDO SA.

Enfin, si la majorité du plénum décide tout à l'heure de refuser la proposition de BDO SA, en application du mail de Maurice Chevrier chef de service du SAIC, et au vu du fait qu'aucune autre proposition n'a été faite par notre exécutif, le groupe PDC votera pour la nomination de FIDAG SA en tant qu'organe de révision.

Point 4 : Coefficient d'impôt et taux d'indexation

Le groupe PDC ne va pas s'opposer à la proposition du Conseil municipal quant au maintien du coefficient d'impôt et du taux d'indexation.

Nous partageons néanmoins sur le fond la réflexion de la cogest mentionnée à la page 12 de leur rapport.

Néanmoins, pour les prochaines années, il serait opportun de prévoir un message écrit séparé sur cette question, détaillant les arguments qui ont poussé le Conseil municipal à maintenir le coefficient d'impôt et le taux d'indexation, respectivement à les modifier si cela devait arriver.

En effet, comme vous le savez, si les paroles s'envolent, en particulier en présence d'un PV décisionnel, les écrits restent. D'ailleurs, si nous observons les différents documents reçus pour la présente séance, ces deux éléments sont mentionnés uniquement et brièvement dans le message du conseil municipal sur le budget, et sans aucune justification.

Point 5 : Budget 2022

Amendement 4 (collaborateur service des constructions)

Le groupe PDC va soutenir cet amendement tel que modifié par la Cogest, car il vise à réparer une erreur comptable, qui a du reste été admise par l'exécutif.

Amendement 5 (chef de section paysagiste, responsable des parcs et jardins)

La majorité du groupe PDC ne suivra pas l'amendement déposé par la Cogest. En effet, nous rejoignons la position de l'exécutif.

Comme vous le savez, nous sommes en situation de réchauffement climatique, et nous vivrons de plus en plus fréquemment des vagues de chaleur estivales, avec des températures qui dépasseront vraisemblablement les 40 degrés pendant plusieurs jours de suite en plaine. De plus, dans les espaces urbains, la température tendra à monter encore plus à cause de ce qu'on appelle les îlots de chaleur. Or, il est prouvé qu'une meilleure végétation permet de justement lutter contre les îlots de chaleur.

Par conséquent, ce nouveau poste permettra d'avoir une vision holistique sur l'aménagement « naturel » des différentes places et jardins communaux et permettra à notre commune de pouvoir affronter de la meilleure manière les nouveaux défis qui nous attendent !

Amendement 6 (abonnements bus postaux)

De nouveau, la majorité du groupe PDC rejettéra l'amendement déposé par la Cogest.

En effet, nous rejoignons complètement les arguments de l'exécutif. Je rajouterais également que ce nouveau système, avec la distribution de cartes multi courses est récent, et qu'il faut lui laisser le temps de faire ses preuves avant de le remettre en question.

De plus, s'il est important de mettre en valeur les transports publics, nous pensons que cette valorisation doit plutôt se faire par le biais de l'amélioration des cadences, ce que le Conseil municipal a d'ailleurs déjà initié, plutôt que par une sorte d'octroi d'avantage quelque peu arbitraire à une partie de la population.